

« La parole raciste s'est libérée en Belgique »

Cécile Djunga, « trop noire » pour présenter la météo. Ou les éructations de Schild & Vrienden.

Le racisme montre son visage en Belgique.

● Jean-Christophe HERMINAIRE

Coup de gueule de Cécile Djunga, présentatrice météo de la RTBF victime d'insultes liées à la couleur de peau. Mais récemment, aussi, agression de deux jeunes filles noires et chants racistes au Pukkelpop, injures envers un jeune black projeté sur les rails en gare d'Aarschot, foulard araché à Anderlues... La parole et les actes racistes se sont-ils libérés en Belgique ? Pour le MRAX, le mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, cela ne fait aucun doute.

« Oui, la parole raciste s'est beaucoup libérée en Belgique. Toute personne qui a la peau noire est confrontée à ce genre de propos », affirme Nicha Mbuli, juriste du MRAX. « Bien sûr, le fait d'être une personne publique, d'être exposée à la télévision, augmente le risque d'être victime de ces injures, mais les personnes noires vivent cela aussi au quotidien. On assiste à une banalisation. »

« Le racisme est systémique »

« Le racisme, en Belgique, est systémique », estime même la juriste.

« Et cela ne date pas d'aujourd'hui. » Mais, dit-elle, « certains hommes politiques du pays tiennent des propos qui sont à la limite – et eux savent bien quand ne pas dépasser la légalité –, du coup, le citoyen lambda se dit : moi aussi je peux, c'est la liberté d'expression, on peut tout dire, tout faire. Mais non, la loi a fixé des limites avec les lois antidiscrimination. » Et même si porter ce genre d'insultes racistes sur un volet pénal n'est pas évident (voir ci-dessous), le risque d'une condamnation existe bel et bien.

Les réseaux sociaux jouent un rôle dans cette libération de la parole raciste. Avec le sentiment que « derrière mon écran, je peux tout dire ». Cela aussi c'est un leurre : Facebook est considéré comme un espace public. « Mais le racisme est d'abord un phénomène humain. Les réseaux sociaux n'ont fait que le mettre à jour. »

« Avant, on disait que c'était une minorité silencieuse, mais cette minorité, aujourd'hui, se fait entendre », poursuit Nicha Mbuli, jugeant que « les politiques ont créé un réel problème. Ils en ont fait une question de clivage en Belgique. » En adoptant

notamment « des règles discriminantes sans justification réelle, comme de demander à des femmes voilées de retirer leur foulard, ils ont créé un problème musulman. »

« Il faut dénoncer les faits »

Mais que faire ? « Il faut dénoncer ces faits », répond fermement la juriste. Qui souligne que les signalements que reçoit le MRAX et qui ont augmenté de 38 % depuis 2015 (257 signalements en 2017, dont 90 concernent des insultes et des incitations à la haine), ne sont qu'un reflet infime du problème. « Toutes les personnes ne se plaignent pas au MRAX, il y a d'autres organismes. Et surtout, l'inaction des autorités fait peur. Les gens préfèrent relativiser, passer à autre chose en se disant qu'une plainte ne va rien changer. Mais c'est en dénonçant, comme l'a fait Cécile Djunga (qui n'a pas fait de signalement au MRAX, NDLR) que cela va attirer l'attention sur ce phénomène bien réel. C'est en cela que c'est important. » Plus largement, « il y a un réel travail à faire dans les écoles, dans notre société. Et en profondeur », conclut la juriste. ■

Le risque : jusqu'à 1 an de prison et 1000€ d'amende

La « loi Moureaux » du 30 juillet 1981, « tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie », puis la Loi antidiscrimination, plus large, de mai 2007, sont venues renforcer l'arsenal juridique pour lutter contre la parole raciste qui, dans le code pénal, n'était qu'une circonstance aggravante à l'article 443 et aux dispositions suivantes sur l'atteinte portée à l'honneur et à la considération d'une personne. La peine encourue ? De 1 mois à 1 an d'emprisonnement et/ou une amende de 50 à 1000€.

« Mais l'infraction d'injure raciste

en tant que telle n'existe pas. C'est toute la difficulté », souligne la juriste du MRAX. Dans le cas des insultes reçues par Cécile Djunga, « quelle est exactement la teneur du message ? Ne dire que "vous êtes trop noire", est-ce qu'on tombe dans le volet pénal de la loi ? Non, je ne pense pas. Il faut démontrer que c'est méchamment que l'on a agressé la personne. Tout dépendra de l'interprétation du juge. » Et puis, il y a le caractère public de l'insulte. La jurisprudence, souligne la juriste, voit punir plus

sévèrement un homme politique qui tiendrait des propos racistes devant une assemblée. Dans le cas de Cécile Djunga, le fait que le mail ne lui a pas été envoyé directement, mais qu'il a pu être vu par plusieurs personnes de sa hiérarchie a son importance. « On peut penser que l'intention était d'inciter la RTBF à ne plus faire passer Cécile Djunga à l'antenne en raison d'un motif raciste, sans lien avec la teneur de son boulot. Mais il faut le prouver. Tout le problème est dans l'intention. Mais on peut aussi aller voir dans le passé de la personne. » J.-C.H.

« Fifty shades of racism » lancé lundi

● **Martial DUMONT**

Gaëlle Van Rosen est une jeune blogueuse métisse de 29 ans. Agressée par les patrons d'un bar qui l'ont malmenée en lui disant de retourner en Afrique, il y a quelques semaines, elle a décidé, elle aussi, de témoigner... en publiant sur Facebook la vidéo de son agression. Elle a reçu des centaines de messages de soutien. Mais aussi d'autres témoignages de personnes victimes de racisme.

Du coup, elle a décidé de lancer lundi prochain le site fiftys-hadesofracism.com.

« C'est une plateforme qui compilera toute une série de vidéos, de témoignages. Et j'invite tout ceux

qui sont témoins ou victimes d'agressions racistes de venir y déposer leur contribution » dit la jeune femme. « Mon but est d'utiliser positivement ce qui m'est arrivé pour mettre un terme à la banalisation du racisme. Nous devons nous rassembler et dire ce qui se passe ».

Un peu à l'image du mouvement #Metoo ou #balancetonporc, Gaëlle veut surtout éveiller les consciences et inciter les victimes à s'exprimer.

« Souvent, après une agression raciste, on nous dit que ça ne sert à rien de déposer plainte. Et les victimes ont donc tendance à se taire. Le seul moyen de lutter contre le racisme, c'est donc de s'unir et de partager les expériences ».

Et visiblement, la vague est en route. En quelques semaines, une trentaine de témoignages en vidéo ont été récoltés, montés et compilés.

« Nous voulons vraiment montrer toutes les nuances du racisme : en amour, au niveau professionnel, etc. Les témoignages sont très diversifiés. Il y a des asiatiques, des femmes voilées, des afro-descendants, etc ».

Un célèbre photographe américain a d'ailleurs déjà proposé à Gaëlle de monter une exposition avec tous les portraits qui figureront sur la plateforme.

Le site sera lancé lundi. Mais « fiftyshadesofracism » est déjà en ligne via tous les réseaux sociaux. ■

RÉACTIONS

Unia : « Une minorité bruyante » Kapompole : « Une banalisation »

Unia va ouvrir un dossier par auto-saisine (de sa propre initiative). Son porte-parole, Michaël François, précise : « Nous allons également prendre contact avec Cécile Djunga et Jean-Paul Philippot (administrateur général de la RTBF, NDLR) afin de déterminer les actions légales à tenter et pour réfléchir ensemble à

ce que nous pouvons faire », M. François rappelle que la « race » reste le premier critère menant à l'ouverture d'un dossier pour discrimination ou incitation à la haine. « Selon nous, il s'agit d'une minorité bruyante mais il est temps que la majorité silencieuse se fasse entendre ». ■

La députée de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'origine congolaise, Joëlle Kapompole a évidemment participé au débat, hier, au Parlement, concernant la polémique. « Il faut que la classe politique s'interroge » dit celle qui subit aussi parfois des remarques racistes. « Il faut noter que depuis que la

N-VA est au pouvoir, il y a une banalisation de la parole raciste. Les signaux se multiplient en Belgique et en Europe. Un sursaut est nécessaire ». Ce vendredi, tous les députés d'origine étrangère donneront une conférence de presse commune pour dénoncer cette banalisation du racisme. ■

RTBF : Caroline Dossogne en blanc CSA : « Pas assez de diversité »

La RTBF a confirmé que Cécile Djunga a décidé d'entamer des poursuites judiciaires et qu'elle « soutient son animatrice et s'associe à sa démarche ». « Ce torrent de boue n'a pas sa place en Belgique, il n'a pas sa place dans une société démocratique, et nous al-

lons faire respecter la loi » a déclaré Jean-Paul Philippot. Caroline Dossogne, quant à elle, a présenté la météo hier vêtue tout de blanc afin d'exprimer l'indignation et la solidarité de l'équipe météo envers sa collègue. ■

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) juge nécessaire de rappeler qu'à ces propos dégoûtants, « s'ajoute hélas une faible visibilité des personnes 'non-blanches' et particulièrement des femmes issues de la diversité ». Le CSA fait référence à son étude sur la diversité dans les médias, et à une statistique

en particulier : 3,78 % des journalistes et animateurs sont issus de la diversité. Pour le CSA, le racisme et cette sous-représentation sont liés : « l'ensemble des acteurs du monde des médias ont leur rôle à jouer dans la construction d'une société plus harmonieuse. » dit le CSA. ■

« En Belgique, il y a un souci : un niveau de racisme plus important, même si c'est présent partout en Europe. » **Dirk JACOBS, ULB**

20 Une vingtaine de Jeunes N-VA affichent leur inclination pour le mouvement Schild & Vrienden.

Le racisme suscite aussi émoi et débat en Flandre

« On accepte ce qui frôle l'inacceptable »

Plus raciste, le Belge ?

Les études montrent plutôt le contraire, nuance Dirk Jacobs, sociologue de l'ULB. Mais le racisme est davantage toléré.

● **Interview** : **Jean-Christophe HERMINAIRE**

Dirk Jacobs, selon vous le racisme n'augmente pas en Belgique.

Il y a deux dimensions. Dans l'opinion publique générale, on voit dans les études européennes que, ces vingt dernières années, cela reste stable et diminue même un peu, tant en Belgique francophone qu'en Flandre. Mais ça reste à un niveau important quand même : entre 15 et 40 % des personnes qui sont d'accord avec des affirmations à caractère raciste qui leur sont présentées. En Belgique, il y a un souci, un niveau de racisme plus important, même si c'est

présent partout en Europe.

Mais, en même temps, une certaine parole raciste s'est libérée, non ?

Il est vrai que dans les réseaux sociaux, on n'a plus honte de prendre des positions xénophobes et même carrément racistes. Aujourd'hui, cela suscite moins de réactions. Il y a une tendance à ce que ce soit davantage toléré. On voit surtout de la consternation et une mobilisation quand c'est vraiment très explicite, comme dans le cas du reportage de la VRT sur le groupe identitaire Schild&Vrienden, qui a provoqué l'émoi en Flandre. Mais ne soyons pas hypocrites : plein de choses frôlent l'inacceptable et on l'accepte.

Cette ligne rouge est allégrement franchie par les hommes politiques Beaucoup de responsables politiques qui, dans le passé, auraient été classés extrémistes sont devenus "mainstream". Donald Trump est un parfait exemple. Il y a dix ans, ses propos auraient été consi-

dérés comme extrémistes mais la frontière a bougé. Idem avec Salvini, Orban. C'est un processus de radicalisation très clair. Ce sont des responsables politiques qui ont une autorité morale, qui montrent ce qui est possible ou pas. Le message, conscient ou inconscient, est : « oui, allez-y ».

C'est aussi le cas avec Theo Francken

Oui, ça frôle la xénophobie, l'extrême droite. À plusieurs reprises, il y a eu des dérapages mais ça devient systématique. Ce n'est pas innocent, ni anodin. Ils doivent prendre leurs responsabilités. Le débat est lancé en Flandre sur Schild&Vrienden, (cf. ci-dessous) le groupuscule démasqué dans le reportage et qui a assuré la sécurité de plusieurs événements avec Theo Francken. C'est difficile de continuer à faire semblant. On verra si la N-VA va rétablir une ligne très claire. Le défi sera de voir s'il s'agit juste d'un moment où l'on est choqué ou si ça va provoquer un débat sur la façon de faire de la politique. ■

« Schild & Vrienden » ébranle la Flandre

Racisme, sexisme et

antisémitisme : la

Flandre est en émoi après un reportage sur le groupe Schild & Vrienden.

Si « l'affaire Cécile Djunga » secoue la Belgique francophone, la Flandre est ébranlée par un reportage de la VRT, diffusé mercredi soir, sur le

mouvement conservateur de droite *Schild & Vrienden*.

1. Reportage Ce reportage révèle les commentaires racistes, sexistes et antisémites échangés par les membres de ce mouvement dans des groupes de conversation. Il pointe notamment son fondateur, Dries Van Langenhove, étudiant en droit à l'université de Gand et membre étudiant de son conseil d'administration, et révèle que Schild & Vrienden a infiltré le Conseil flamand de la

2 Procédure Le recteur gantois, Rik Van de Walle, annonce ce jeudi la suspension de Dries Van Langenhove et l'ouverture d'une procédure disciplinaire qui vise à l'exclusion définitive de l'université, « *La liberté d'expression existe* », précise-t-il, mais « *le discours de Schild & Vrienden n'est pas seulement répréhensible par la loi, il franchit également une frontière morale* ».

3. Enquête Le parquet de Flandre-Orientale annonce l'ouverture d'une enquête, sous la direction d'un juge d'instruction gantois.

4. Unia Le centre pour l'égalité des chances Unia signale qu'il possède un dossier sur *Schild & Vrienden* et appelle le législateur à amender la Constitution pour que les discours de haine sexistes puissent aussi être réprimés.

5. Francken Le reportage éclabousse le secrétaire d'État N-VA à l'Asile et aux Migrations Theo Francken, dont l'organisation a assuré la sécurité lors d'une conférence à l'université, et qu'on voit en photo avec Dries Van Langenhove lors d'une autre manifestation.

6. De Wever Dans une interview au *Morgen*, Bart De Wever, président de la N-VA, « *choqué* » par le reportage, dit vouloir examiner les dossiers de la vingtaine de

membres de *Schild & Vrienden* présente au sein de l'organisation des jeunes de son parti, car « *le racisme et l'extrémisme n'ont pas de place chez nous* ».

7. Démission Lui aussi cité, Stijn Everaert, candidat N-VA aux élections communales à Alost, se retire de la liste.

8. Choqué Le Premier ministre, Charles Michel, se dit « *choqué par les faits graves et inacceptables* » révélés par la VRT. ■

Un cri de ralliement

Comme la Bataille des Éperons d'Or, le 11 juillet 1302, que la Fête nationale flamande

commémore, le cri de ralliement « *Schild en vriend* » renvoie à un « flamingantisme » médiéval et romantique, où les Flamands s'opposaient au roi de France, suzerain de leur comté.

Le 18 mai 1302, les milices communales (gildes), menées

par le tisserand Pieter De Conynck, massacrent partisans de la France et soldats français au cours d'un soulèvement connu sous le nom de « Matines brugeoises ». Pour identifier leurs adversaires, les miliciens leur auraient ordonné

de prononcer « *Schild en vriend* » (« Bouclier et ami »), ou, selon certains historiens, les auraient interrogés : « *Des gilden vriend ?* » : « Ami des gildes » ? L'absence de réponse, ou leur accent signèrent l'arrêt de mort des victimes. **Phi. Le.**